# L’Autorité de la concurrence autorise le rachat de Caroll par Beaumanoir

Publié le 29 septembre 2021

---

Le groupe Beaumanoir a notifié à l’Autorité de la concurrence son projet d’acquisition de la totalité des magasins Caroll situés en France.

## Les parties à l'opération

Le groupe Beaumanoir dispose de magasins de vêtements en France et à l'étranger, exploités sous les enseignes Cache Cache, Bonobo, Bréal, La Halle[1] Morgan et Vib’s[2].

Le groupe Caroll exploite un réseau international de 441 points de vente sous l’enseigne de prêt-à-porter pour femmes Caroll, dont 283 situés en France.

## Après un examen attentif, l’Autorité estime que l’opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L’opération entraîne uniquement un chevauchement d’activité sur le marché du prêt-à-porter de milieu de gamme pour femmes. L’Autorité a ainsi examiné si l’opération envisagée (était de nature à restreindre la concurrence, sur les marchés locaux de la distribution au détail de vêtements et de chaussures pour femmes, dans les zones de chalandise où les magasins des parties sont présents simultanément.

L'Autorité a constaté que, dans chacune de ces zones, les consommateurs continueront à bénéficier d'offres alternatives aux marques des parties, équivalentes en termes de prix et de positionnement commercial. Ces enseignes concurrentes – parmi lesquelles Armand Thierry Femme, Burton of London, Camaïeu, Kookaï, Naf Naf et Promod, demeureront suffisamment nombreuses pour éviter que la nouvelle entité soit incitée à augmenter le prix des articles vendus dans ses magasins ou à en dégrader la qualité .

L'Autorité a donc autorisé cette opération sans la soumettre à conditions.

*[1]Le rachat du groupe La Halle par le groupe Beaumanoir a été autorisé par l'Autorité le 24 mars 2020 (décision n° 21-DCC-43).*

*[2]Cette dernière enseigne exploite des points de vente, au sein desquels sont vendues les marques Bonobo, Bréal et Cache Cache.*

### Les précédentes décisions rendues récemment dans le secteur de l'habillement et des chaussures

Depuis 2020, c'est la 11ème décision rendue par l'Autorité dans le secteur de l'habillement et des chaussures :

- Rachat de magasins de vêtements et jeux pour enfants Catimini, Z et Kidiliz par le groupe Idkids / 21-DCC-128 du 22 juillet 2021
- Rachat de Go Sport par la Financière Immobilière Bordelaise / 21-DCC-125 du 15 juillet 2021
- Rachat de Gap par la Financière Immobilière Bordelaise / 21-DCC-115 du 25 juin 2021
- Rachat de 128 magasins La Halle par Chausséa / 21-DCC-73 du 20 mai 2021
- Rachat du groupe Cyrillus par la société MGA Paris (Des Petits Hauts et Harris Wilson) / 21-DCC-77 du 05 mai 2021

- Rachat de 366 magasins La Halle par le groupe Beaumanoir (Cache Cache, Morgan, Bonobo) / 21-DCC-43 du 24 mars 2021
- Rachat de l'enseigne de prêt-à-porter JOTT par L Catterton Europe (BA&SH) / 21-DCC-09 du 19 janvier 2021
- Rachat de 511 magasins Camaïeu par Financière Immobilière Bordelaise / 20-DCC-172 du 8 décembre 2020
- Rachat de l'enseigne de prêt-à-porter Burton par Thierry Le Guenic (Habitat) / 20-DCC-158 du 17 novembre 2020
- Fusion des groupes Oosterdam (Pimkie, Grain de Malice) et Happychic (Jules, Brice, Bizzbee) / 20-DCC-163 du 18 novembre 2020

**DÉCISION 21-DCC-166 DU 29 SEPTEMBRE 2021**

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Caroll International par le groupe Beaumanoir

consulter le texte intégral

## Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail